

# **Maquillage longue durée**

## **Maquillage permanent**

### **Rappel**

Le décret n°2008-49 du 19 janvier 2008 règlemente la mise en oeuvre des techniques de tatouage, maquillage permanent et perçage en exigeant des professionnels qu'ils respectent les règles générales d'hygiène et de salubrité, ceci en vue de réduire le risque de contamination.

### **Quels sont les risques ?**

Chaque acte qui implique une effraction cutanée (percing, tatouage, maquillage permanent..) peut-être à l'origine d'infections si la peau n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.

L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement, peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas d'allergies aux produits et matériels utilisés (encre de tatouage et métal des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec son médecin traitant.

### **Quels sont les précautions ?**

Le client doit veiller aux règles d'hygiène corporelle.  
Les soins locaux constituent un facteur important de la durée et de la qualité de la cicatrisation.

L'exposition à certains environnements peut être déconseillée.

L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours après l'acte.

Pour une interrogation, il est conseillé de prendre contact avec le professionnel qui a réalisé l'acte. En cas de complication, il est important de consulter un médecin.

### **Comment vous préparer ?**

Vous allez faire une micro-pigmentation, voici nos recommandations :

Ne pas être à jeun

Venir démaquillé(e)

## **Conseils à suivre**

### **Faire**

Nettoyer la zone avec un antiseptique

Appliquer le stick pour hydrater la zone

Il est fortement recommandé de se présenter au second rendez-vous  
Aucune réclamation ne sera acceptées si ces indications ne sont pas suivies

### **Eviter**

Gratter ou frotter la zone

Faire des soins du visage en institut

Appliquer des produits cosmétiques sur les parties pigmentées

Sauna, hammam, piscine, lac

S'exposer au soleil ou aux U.V

Mouiller les zones pigmentées.